



Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 28 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-huit juillet, les membres du conseil municipal de la Commune de Vigy, se sont réunis dans la salle socioculturelle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée le 22 juillet 2015 par le Maire, conformément au Code Général Des Collectivités Territoriales.

Présents	LE BOZEC Nicolas, ECKER Audrey, PERRIN Joël, GASSERT Christophe, CHAMPAUD Audrey, DEMANGE Gérard, HEITZ Éric, KUHN Annick, MORANDINI Patrice, PENNERATH Isabelle, ROUBER Vincent, FANCHINI Barbara, VANZELLA Alain
Absents excusés	GUILLON Anne-Laure procuration à GASSERT Christophe, MAYER Anne, BOULANGER Hervé procuration à ECKER Audrey, HOFFMANN Sabine procuration à DEMANGE Gérard, SAINT-EVE Jean-Luc procuration à VANZELLA Alain
Absents non excusés	LECLAIRE Marie-Claire

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Monsieur Nicolas LE BOZEC, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, Mr le Maire donne lecture de l'ordre du jour comme suit :

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 juillet 2015
3. Travaux : rue du Val de Metz – retrait d'une délibération
4. Travaux : rue du Val de Mets – protocole transactionnel
5. Ecoles : demande de subvention
6. Chasse communale : désignation d'un estimateur pour les dégâts du gibier rouge

POINT 1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un des membres du conseil municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Mme Audrey ECKER se porte candidate.

Le conseil municipal approuve la nomination de Mme Audrey ECKER comme secrétaire de séance.

POUR	14	LE BOZEC Nicolas, ECKER Audrey procuration de BOULANGER Hervé, PERRIN Joël, GASSERT Christophe procuration de GUILLON Anne-Laure, CHAMPAUD Audrey, DEMANGE Gérard procuration de HOFFMANN Sabine, HEITZ Éric, KUHN Annick, MORANDINI Patrice, PENNERATH Isabelle, ROUBER Vincent
CONTRE	3	FANCHINI Barbara, VANZELLA Alain procuration de SAINT-EVE Jean-Luc
ABSTENTION	0	

POINT 2. Approbation du procès-verbal de séance

Non soumis au vote, cf signatures.

POINT 3. TRAVAUX : rue du Val de Metz – retrait d’une délibération

Voir document joint

Le conseil municipal, lors de sa séance du 21 janvier 2015 a autorisé, par 15 voix sur 19, le Maire à signer un protocole transactionnel pour la reprise de relations contractuelles entre la commune de Vigy et Trabet SA pour les travaux de la rue du val de Metz.

Vu la délibération n° 20015/1.5-007 du 21 janvier 2015 relative à la reprise des relations contractuelles avec l’entreprise TRABET pour l’achèvement des travaux Rue du VAL de METZ, contestée par les élus d’opposition auprès des services de l’état,

Vu les observations des services de l’Etat dans le cadre du contrôle de légalité, en date, notamment des 10 mars et 31 mars 2015 portant sur l’insuffisance d’information des conseillers lors du vote de ce protocole transactionnel,

Le Maire propose à l’assemblée de retirer la délibération n°20015/1.5-007 du 21 janvier 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **décide de retirer** la délibération n° 20015/1.5-007 du 21 janvier 2015 relative à la reprise des relations contractuelles avec l’entreprise TRABET pour l’achèvement des travaux Rue du VAL de METZ

POUR	17	LE BOZEC Nicolas, ECKER Audrey procuration de BOULANGER Hervé, PERRIN Joël, GASSERT Christophe procuration de GUILLON Anne-Laure, CHAMPAUD Audrey, DEMANGE Gérard procuration de HOFFMANN Sabine, HEITZ Éric, KUHN Annick, MORANDINI Patrice, PENNERATH Isabelle, ROUBER Vincent, FANCHINI Barbara, VANZELLA Alain procuration de SAINT-EVE Jean-Luc
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

POINT 4. TRAVAUX : rue du Val de Metz – protocole transactionnel

Voir document joint

Vu le retrait de la délibération 20015/1.5-007 du 21 janvier 2015,

Considérant qu’un exemplaire du protocole a été transmis à chaque conseiller avec la convocation au présent conseil municipal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le protocole de reprise des relations contractuelles avec l’entreprise TRABET pour l’achèvement des travaux Rue du VAL de METZ,
- **Autorise le Maire à signer** le protocole annexé à la présente délibération,
- **Confirme sa décision** de renoncer aux pénalités de retard d’un montant 301 568,04€.

POUR	14	LE BOZEC Nicolas, ECKER Audrey procuration de BOULANGER Hervé, PERRIN Joël, GASSERT Christophe procuration de GUILLON Anne-Laure, CHAMPAUD Audrey, DEMANGE Gérard procuration de HOFFMANN Sabine, HEITZ Éric, KUHN Annick, MORANDINI Patrice, PENNERATH Isabelle, ROUBER Vincent
CONTRE	3	FANCHINI Barbara, VANZELLA Alain procuration de SAINT-EVE Jean-Luc

ABSTENTION	0	
-------------------	----------	--

POINT 5. ÉCOLES : demande de subvention

Voir document joint

Le Maire rappelle que la commune a la possibilité de solliciter une participation au titre de la réserve parlementaire sur de « petits dossiers ». Aussi, il propose de déposer une demande de subvention pour l'achat de trois tableaux interactifs qui équiperont les classes de l'école maternelle de Vigy.

Le plan de financement de cette opération sera le suivant :

- Montant total HT de l'opération : 9925€
- Subvention « réserve parlementaire » : 1500€ soit 15,11%
- Autofinancement communal : 8425€

Vu le budget communal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** de l'achat de 3 tableaux blancs interactifs pour équiper l'école maternelle de Vigy,
- **Adopte** le plan de financement exposé ci-dessous
- **Sollicite** une subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur,
- **Charge le Maire d'établir** le dossier de demande qui comportera les éléments suivants : la présente délibération, un devis détaillé, une attestation de non commencement, un RIB, et de le transmettre à M. Jean-Pierre MASSERET, sénateur de la Moselle.

POUR	17	LE BOZEC Nicolas, ECKER Audrey procuration de BOULANGER Hervé, PERRIN Joël, GASSERT Christophe procuration de GUILLON Anne-Laure, CHAMPAUD Audrey, DEMANGE Gérard procuration de HOFFMANN Sabine, HEITZ Éric, KUHN Annick, MORANDINI Patrice, PENNERATH Isabelle, ROUBER Vincent, FANCHINI Barbara, VANZELLA Alain procuration de SAINT-EVE Jean-Luc
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

POINT 6. CHASSE COMMUNALE : désignation d'un estimateur pour les dégâts du gibier rouge

Lors de sa séance du 3 décembre 2014, et dans le cadre du renouvellement du bail de chasse pour la période 2015-2024, il a été demandé à tort au conseil municipal de désigner un estimateur pour les dégâts du sanglier. En effet, les dégâts des sangliers relevant de la compétence du Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts du Sanglier, c'est donc un estimateur pour ceux causés par d'autres animaux que le sanglier (gibier rouge) qu'il fallait désigner. C'est cette désignation qui est soumise à l'avis du conseil municipal. Il propose de désigner M. Henri WAGNER.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Désigne** M. Henri WAGNER (domicilié GAEC de Champion à CHAILLY-LES-ENNERY) comme estimateur des dégâts du gibier rouge pour la période 2015-2024.

POUR	17	LE BOZEC Nicolas, ECKER Audrey procuration de BOULANGER Hervé, PERRIN Joël, GASSERT Christophe procuration de GUILLON Anne-Laure, CHAMPAUD Audrey, DEMANGE Gérard procuration de HOFFMANN Sabine, HEITZ Éric, KUHN Annick, MORANDINI Patrice, PENNERATH Isabelle, ROUBER Vincent, FANCHINI Barbara, VANZELLA Alain procuration de SAINT-EVE Jean-Luc
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

Séance est levée à 20h15

Le Maire,

Nicolas LE BOZEC